

Intervention en clôture de l'Assemblée générale de Races de France

Assemblée nationale – 28 mai 2015

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs

C'est avec grand plaisir que je suis parmi vous pour clôturer votre Assemblée générale. Je tiens, au nom du ministre à saluer le travail effectué par Races de France pour maintenir un niveau d'excellence de la génétique française et contribuer ainsi à la performance de nos élevages et à la qualité de leurs productions.

La sélection et l'innovation en élevage doivent avoir pour objectif l'amélioration de la performance économique et environnementale des élevages, ainsi que de diminuer la pénibilité du métier d'éleveur.

Les services de contrôle de performances et de conseil en élevage ainsi que la mutualisation inter-espèces sont des enjeux majeurs pour le maintien d'une agriculture performante dans tous les contextes d'élevage.

Les politiques publiques mises en œuvre par le MAAF veillent particulièrement à ces enjeux. Ainsi, nous pouvons rappeler que les outils suivants soutenus par le ministère y contribuent :

- Un service public d'enregistrement et de contrôle des performances, qui permet à chaque éleveur de bénéficier du service sur tous les territoires.

- Un service universel de l'insémination animale, qui permet à tout éleveur de disposer de la semence pour toutes les races reconnues, y compris les races rustiques. Ce point a été récemment renforcé.
- Un dispositif d'aides aux races menacées d'être perdues pour l'agriculture.
- Des aides publiques spécifiques à la sélection animale avec une volonté des pouvoirs publics de renforcer l'appui à la gestion des ressources génétiques et au maintien de races adaptées dans les territoires.

Nous sommes actuellement au niveau européen dans un contexte de forte évolution réglementaire avec la négociation du règlement zootechnique. Cet élément de contexte a occupé une place importante dans vos débats car cette négociation n'est pas une négociation de pure forme qui viserait uniquement à rassembler 10 textes sectoriels en un seul et unique règlement.

Cette négociation sera porteuse d'enjeux beaucoup plus forts en termes d'organisation de la sélection et de sa diffusion dans toute l'Union européenne. La France qui est un acteur majeur dans ce domaine doit rester très vigilante sur le modèle qui sera retenu au final et peser de tout son poids pour défendre le modèle français et permettre ainsi le développement à l'international.

Il est essentiel de définir clairement dans ce règlement les notions de race et de programme de sélection. La définition du programme de sélection est déterminante pour l'organisation du dispositif génétique français et européen. Or il n'est actuellement pas défini dans le projet de règlement.

Le programme de sélection, tel qu'il est décrit dans les critères d'approbation du programme de sélection en annexe du projet de règlement européen, ne fait pas actuellement l'objet de la même interprétation par tous les acteurs. Certains y voient l'obligation pour les entreprises de sélection d'être agréés comme organisme de sélection pour pouvoir poursuivre leur activité. Le MAAF ne partage pas cette analyse tout comme la Commission européenne qui l'a précisé par oral lors d'une réunion du groupe de travail sur le projet de règlement en début d'année. Pour le MAAF, le programme de sélection correspond aux prérogatives des organismes de sélection (OS) précisées dans les réglementations communautaire et nationale actuelles (notamment l'orientation de la race). Les activités des entreprises de sélection concernent quant à elles le choix des reproducteurs ; l'organisation de l'évaluation génétique des reproducteurs candidats à l'évaluation ; la mise sur le marché et la diffusion des semences des reproducteurs sélectionnés.

La France, appuyée par d'autres Etats membres, demande donc que le programme de sélection soit explicitement défini dans le projet de règlement européen afin de lever cette ambiguïté qui touche au domaine de l'organisation du secteur de la sélection des ruminants. .

La demande des autorités françaises est de maintenir la notion de programme de sélection telle qu'elle a été appliquée jusqu'à aujourd'hui, aussi il est nécessaire de continuer à affiner les définitions dans le projet de texte pour lever toute ambiguïté.

Vous avez évoqué l'initiative prise par le ministère d'engager la réflexion sur un plan stratégique génétique dans le cadre des stratégies de filières élaborées lors des conseils spécialisés de FranceAgriMer. Vous soulignez à juste titre

l'absence de cet enjeu dans les stratégies élaborées par filière de production qu'il fallait combler. Cette réflexion vient également à point nommé avec la négociation en cours sur le règlement déjà évoqué précédemment et la réflexion interprofessionnelle engagée qui doivent préparer l'avenir de la filière et permettre à cette filière de rester une filière d'excellence. La réflexion engagée fait émerger un certain nombre de questions de fond sur l'organisation que nous devons collectivement atteindre, j'entends par là professionnels et pouvoirs publics. Il faudra ainsi définir collectivement les cibles que nous voulons atteindre et définir les actions à entreprendre pour y parvenir. Cela peut entraîner des réorientations qui seront parfois nécessaires pour faire face à de nouveaux enjeux.

Ces réorientations peuvent bien évidemment concerner les crédits CASDAR consacrés à la génétique. Des échanges sur ce sujet ont d'ores et déjà été conduits en 2014 afin de définir une répartition des crédits CASDAR en faveur de la génétique animale adaptée aux enjeux et qui a permis de fixer une répartition ciblée pour les crédits à l'horizon 2017.

Vous vous interrogez aussi sur la façon de mieux intégrer la société civile dans les réflexions liées à la génétique animale, le lien pour beaucoup peut paraître de première abord distendu et difficile à construire mais il est certainement essentiel. Les enjeux en matière de santé publique, de contribution de l'élevage à la lutte contre le changement climatique ou l'amélioration du bien-être animal sont sans doute autant d'enjeux pour lesquels la génétique a un rôle clé à jouer.

Ainsi, le MAAF poursuivra la réflexion engagée avec les représentants professionnels de la génétique animale sur l'évolution de la CNAG. Plusieurs pistes sont à l'étude. Les premiers échanges ont permis de rappeler tout

l'intérêt de la CNAG qui pourrait être renouvelée en la recentrant sur une commission générale ouverte aux représentants de l'aval des filières et des consommateurs. La meilleure prise en compte au sein des conseils spécialisés de FranceAgriMer des sujets de génétique animale représentant des enjeux pour les filières de production a également été abordée. Différents leviers ont été identifiés pour améliorer la prise en compte de la génétique animale dans les réflexions stratégiques. La réflexion doit se poursuivre afin d'améliorer le processus de consultation et faire ressortir les enjeux de la génétique animale. La prochaine CNAG du 25 juin permettra d'avancer sur ces points.

Cette CNAG permettra également d'avancer sur le projet d'arrêté relatif à l'enregistrement et la certification de parenté des bovins. Comme vous l'avez souligné Monsieur le Président, plusieurs points ont d'ores et déjà été modifiés. Il reste des modifications importantes en discussion notamment sur la réalisation des analyses de laboratoire pour la certification de compatibilité génétique et la gestion des résultats. L'objectif est de disposer d'un système fiable et adapté aux besoins du secteur de la génétique animale. Des éléments sont attendus de France Génétique Elevage en particulier sur les alternatives à l'accréditation afin d'avancer sur ce projet d'arrêté et le finaliser dès que possible.

Sur le volet international je tiens à vous rassurer sur la pleine mobilisation des services du ministère pour aller à la conquête de nouveaux marchés et lever les barrières quand elles existent qu'elles soient de nature tarifaire ou non. Un travail important de coordination des services tant du ministère de l'agriculture que du ministère des affaires étrangères a été conduit et continuera de l'être

pour prioriser les marchés cibles et concentrer nos efforts sur des priorités identifiées en lien avec les professionnels. Il faut que le secteur de la génétique prenne toute sa place dans cette stratégie. Il faut aussi que les secteurs professionnels se mobilisent pour prendre leur place sur les marchés ouverts grâce à l'action des services de l'Etat. Nous pouvons faire le constat qu'hélas certains marchés pourtant jugés prioritaires et pour lesquels des négociations parfois longues ont permis d'aboutir à des ouvertures ne fassent finalement pas l'objet d'offres pour répondre à la demande des pays importateurs.

Enfin vous évoquez la révision de l'arrêté relatif à l'indemnisation des abattages sur ordre de l'administration. Cette révision doit permettre d'arrêter des modalités d'estimation de l'indemnisation des animaux abattus qui soient raisonnables pour les éleveurs et équitables. C'est un sujet particulièrement difficile et le ministère a missionné des inspecteurs généraux afin de faire une proposition équilibrée qui doit permettre d'arriver à un nouvel arrêté d'ici à la fin de l'année. Cet arrêté sera un élément fort d'acceptation des mesures par les éleveurs touchés par ces mesures mais il ne faut cependant pas perdre de vue l'objectif général qui est celui de l'assainissement des troupeaux ou de l'éradication des maladies. Un désaccord sur un montant d'indemnisation ne peut en aucun cas être un argument pour ne pas réaliser les mesures prescrites.

En conclusion je tiens à vous assurer du soutien du ministre dans les actions que vous conduisez et de son intérêt pour la génétique et les enjeux qu'elle représente. La génétique est et doit être un facteur de progrès important et permettre l'adaptation de l'élevage aux enjeux que doit relever l'élevage de

demain, elle trouve ainsi toute sa place dans le projet agro-écologique que le ministre porte pour l'agriculture française.

Je vous remercie de votre attention